

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 485X-CA-7444

concernant l'autorisation de signatures d'un protocole d'entente et d'une lettre de garantie en faveur de la Ville de Gatineau en lien avec les travaux de prolongements des services d'aqueduc et sanitaires dans le cadre de la construction d'une résidence étudiante

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-cinquième réunion (extraordinaire) tenue par consultation électronique entre 16 h 30 le vendredi 7 mars 2025 et 10 h le lundi 10 mars 2025.

ATTENDU qu'un prolongement des services d'aqueduc et sanitaires est nécessaire afin de brancher la nouvelle résidence au réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville de Gatineau dans le cadre du projet de construction d'une résidence étudiante;

ATTENDU le coût de construction est estimé à huit cent vingt-cinq mille six cent soixante dollars (825 660 \$) avant taxes par la firme d'ingénierie GBI, retenue par l'UQO pour la confection des plans et devis, pour ce prolongement. L'UQO est donc responsable de l'appel d'offres et par conséquent signataire du contrat à être adjugé à un entrepreneur;

ATTENDU qu'un protocole d'entente devra être signé entre la Ville et l'UQO afin de convenir des obligations des deux parties, du partage du coût du projet de 50 % chacun et de prévoir la remise de l'infrastructure civile à la Ville de Gatineau;

ATTENDU que la Ville de Gatineau s'engage à en devenir propriétaire et en assumer l'entretien;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de la Ville, l'UQO doit fournir à celle-ci une lettre de garantie de son institution financière de 50 % de la valeur du contrat de construction majoré de 15 % plus taxes, afin de garantir la qualité des travaux;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER, en lien avec les travaux de prolongements des services d'aqueduc et sanitaire dans le cadre de la construction d'une résidence étudiante, la signature d'un protocole d'entente par la rectrice, madame Murielle Laberge, et la secrétaire générale, Me Sophie Ouellet, ainsi que la signature d'une lettre de garantie au montant maximum de six cent mille dollars (600 000 \$) en faveur de la Ville de Gatineau, par le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Alain Godmaire, et la directrice du Service des finances, madame Murielle Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale